



Suivi et préservation des principaux noyaux
de populations de Sonneur à ventre jaune
Sur le territoire du PNRLF
(action du PRAS Auvergne)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(article 27 du décret n°2016360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

21 décembre 2017

1. Contexte

La limite sud de l'aire de répartition du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) en France se trouve en Auvergne. De plus, cette espèce est rare et en régression rapide en France et en Auvergne (Diagnostic de la Biodiversité en Auvergne, 2009).

Le Sonneur figure aussi parmi les espèces les plus menacées en France et se trouve classé dans la catégorie « En danger » (UICN – MNHN – SHF, 2008).

Au niveau européen, il est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, ainsi qu'aux annexes II et IV de la Directive Habitats.

Parmi les 13 espèces d'amphibiens présentes sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez, 2 sont jugées prioritaires en termes de connaissance et de protection : le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune (Plan Biodiversité du Parc Livradois-Forez, 2012).

Le Plan Biodiversité du Parc Livradois-Forez a confirmé la nécessité **d'améliorer les connaissances pour ces espèces jugées prioritaires**, particulièrement pour le **Sonneur à ventre jaune** qui fait l'objet d'un PNA (2011) et d'une déclinaison régionale en Auvergne (2012) et pour lequel le Parc a une responsabilité particulière, car il abrite a priori les plus importantes populations connues en Auvergne dans le secteur de la Plaine des Varennes (Synthèse de la répartition communale du Sonneur à ventre jaune en Auvergne entre 2000 et 2009, Samuel Esnouf et Romain Legrand, juin 2010) et de nombreux autres sites où l'espèce est présente. Le Parc compte 57 % des stations du Puy-de-Dôme (Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en Auvergne, 2013-2017).

Le Plan biodiversité du Parc (2012) prévoit également que celui-ci élabore un **plan de sauvegarde de l'espèce** (information, conventions avec propriétaires ou gestionnaires de sites, entretien de son habitat, protection, acquisition...) en cohérence avec le programme de sauvegarde de l'espèce défini dans les plans régional (Auvergne) et national (PNA).

Dès 2013, le Parc a sollicité les CPIE (chargés par ailleurs de l'Observatoire des amphibiens en Auvergne) pour réaliser un état des lieux des connaissances et effectuer une hiérarchisation des enjeux concernant le Sonneur sur son territoire.

Sur cette base, le Parc a fait réaliser une étude visant à mieux connaître la répartition du Sonneur à ventre jaune sur son territoire en 2014-2015 ; il s'agit d'une étude comparée des noyaux de population connus et considérés comme majeurs, avec un état des lieux de chacun d'entre eux et une proposition d'interventions en faveur de l'espèce (sensibilisation, gestion, protection, acquisition) qui a été confiée au CPIE Clermont-Dômes.

Suite à cette étude, le Parc souhaite en 2018 et 2019, poursuivre les suivis et engager des actions de préservation sur les principaux noyaux de populations de Sonneur à ventre jaune sur son territoire.

Ce marché se déroule sur 2 années consécutives avec pour chacune une mission de suivi et une mission de diagnostics et préconisations.

2. Mission attendue

Les noyaux de populations cités ci-après ont été définis dans l'étude de répartition du Sonneur à ventre jaune sur son territoire en 2014-2015 (disponible sur le site du Parc), de même que les interventions souhaitées en termes de suivis/sensibilisations/préconisations de gestion (voir fiche action issue de cette étude en annexe).

Le programme envisagé comporte deux missions :

Mission 1 : Suivi des principaux noyaux de population.

Le prestataire réalisera un suivi des principales stations de reproduction et d'hivernage sur les noyaux 2, 3, 4, et 6.

Mission 2 : Diagnostics et préconisations préalables à des actions de préservation ; accompagnement du Parc dans ses démarches d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires et des habitants sur l'intérêt de cette espèce et les problématiques liées.

Le prestataire sera chargé de :

- **Etablir et formuler par écrit et par site un diagnostic et un argumentaire scientifiques** mais vulgarisés qui serviront de base aux discussions avec les propriétaires et les collectivités, et à l'élaboration des projets et des engagements. Sur la base du diagnostic établi, ce document proposera des actions en faveur du Sonneur, par exemple pour :
 - Maintenir ou restaurer les caractéristiques du site favorables au sonneur à ventre jaune (création, restauration ou entretien d'ornières ou de mares, coupe de végétation ...) si besoin,
 - Eviter la fréquentation motorisée en période de reproduction (médiation avec les associations et les différents utilisateurs des sites, équipements, ...),
 - Permettre l'accès pour un suivi scientifique et une valorisation pédagogique du site,
 - Accompagner d'éventuels chantiers forestiers ou des carrières (modes opératoires, organisation des travaux ...),
 - Accompagner la création de pistes ou de routes forestières,
 - Mobiliser les collectivités pour une acquisition foncière ...

- **Accompagner le Parc dans ses démarches d'information et de sensibilisation**, par exemple en :
 - Informant les acteurs locaux rencontrés sur le terrain lors des suivis,
 - Contribuant à 2 sorties animées par le Parc à destination des habitants et des élus à proximité des noyaux de populations connus chaque année (4 animations au total),
 - Contribuant le cas échéant à la préparation et à la mise en œuvre de chantiers participatifs qui pourraient être organisés par le Parc,
 - Préparant une fiche espèce utilisable lors des actions de sensibilisation sur le terrain et sur le site internet du Parc,

- Participant à la conception d'outils contractuels (convention de partenariat) que le Parc pourrait proposer aux communes ou aux propriétaires privés concernés, visant la préservation voire la restauration de sites de reproduction et/ou d'hivernage du Sonneur à ventre jaune...

3. Conditions de la réalisation

Délais de réalisation :

Le marché se déroulera sur 2 ans ; il sera engagé début 2018 et conclu jusqu'en décembre 2019/ début 2020.

Concertation :

En 2018 :

- Une rencontre Parc – prestataire lors de la commande, avant le démarrage de l'opération (début 2018) ;
- Une rencontre Parc – prestataire au cours de la mission, en juillet 2018, pour faire le point suite aux suivis et aux diagnostics – préconisations et pour échanger sur les cas à traiter en priorité ainsi que sur le calendrier ; un compte rendu sommaire de cette rencontre sera établi par le prestataire pour préciser sur la base des résultats obtenus lors des suivis, les sites prioritaires pour formuler les diagnostics et préconisations.
- Une rencontre au Parc pour une concertation sur la base d'un rapport provisoire en novembre 2018 (rapport à remettre 1 semaine au moins avant la rencontre en version informatique) et en prévision de la remise du rapport de bilan de cette première année qui aura lieu avant le 31 décembre 2018.

En 2019 :

- Une rencontre Parc – prestataire au printemps de la 2^{ème} année de la mission pour faire le point suite à la première année d'investigation, prévoir ensemble les suivis à réaliser et échanger sur les cas à traiter en 2019 ; un compte rendu sommaire de cette rencontre sera établi par le prestataire pour préciser, sur la base des résultats obtenus au cours de la première année de la mission, les sites prioritaires pour réaliser les suivis, diagnostics et formuler des préconisations.
- Une réunion au Parc en novembre 2019 pour une concertation sur la base d'un rapport provisoire (à remettre 1 semaine au moins avant la réunion en version informatique) et en prévision de la remise du rapport de bilan de cette deuxième année et de bilan global pour les 2 ans, qui aura lieu avant le 31 décembre 2019.

Productions attendues :

- Deux compte rendus de réunions intermédiaires, comme demandé ci-dessus en juillet 2018 et au printemps 2019.
- La remise d'un rapport provisoire en novembre de chaque année avant la réunion de concertation avec le Parc puis la remise d'un rapport définitif de bilan avant la fin de chaque année tel que prévu ci-dessus.
- Ce rapport récapitulera l'ensemble de la mission et des résultats obtenus et comportera :
 - ✓ Les résultats des suivis à savoir, les données, leur analyse et leur représentation cartographique (couches SIG et cartes dans le rapport), suite aux prospections réalisées sur les noyaux de population ; les résultats des prospections seront également saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc SICEN ; en cas de données privées, provenant d'autres observateurs, le prestataire en informera le Parc et veillera à mettre en relation l'auteur des données et le Parc ;
 - ✓ Un rappel et un bilan évaluatif des démarches de sensibilisation réalisées, ainsi que les supports produits ;
 - ✓ Une fiche espèce utilisable localement et sur les différents supports ou actions de communication dont le site internet du Parc ;
 - ✓ Une présentation et un bilan (évaluation) des démarches de diagnostics et préconisations réalisées préalablement à des actions de préservation ainsi qu'un descriptif de l'accompagnement du Parc dans ses démarches auprès des propriétaires, de même que les supports produits pour ces démarches, à savoir, au moins une fiche diagnostic – préconisations par site avec une ou des cartes précises et à une échelle adaptée à la mise en œuvre des préconisations ;
 - ✓ Un résumé synthétique mais complet de l'opération restituant la démarche et ses résultats, ainsi que les perspectives.

L'ensemble des cartographies sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert 93, sous format numérique compatible avec le logiciel ESRI ArcGis. Les données cartographiques seront accompagnées d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé). Les données SIG du Parc seront mises à disposition pour les besoins de la mission.

En cas de recours à des logiciels de graphisme ou de retouche d'image (Illustrator, Corel Draw, Photoshop, etc.), les fichiers numériques seront fournis aux deux formats (SIG et dessin) au Parc en fin d'étude. Les informations obtenues par l'étude sous format « bases de données » ou possédant éventuellement des caractéristiques permettant de les géocoder puis de les intégrer au SIG (adresse postale, numéro de parcelle, coordonnées X, Y) devront être également fournies au maître d'ouvrage sous forme de fichier numérique (Excel).

L'ensemble de documents attendus seront à fournir sous format papier et informatique à raison de 4 exemplaires papier couleur pour les rapports définitifs. Sur la couverture figureront au moins, le logo du Parc en tant que maître d'ouvrage et le logo des partenaires financiers de l'opération.

Le

Signature et cachet de l'entreprise,

Bibliographie

La connaissance de cette espèce sur le territoire du Parc repose sur les documents et études suivantes (voir bibliographie) :

- ✓ Synthèse de la répartition communale du Sonneur à ventre jaune en Auvergne entre 2000 et 2009, réalisée par Samuel Esnouf et Romain Legrand ;
- ✓ Déclinaison régionale du Plan national d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune 2013-2017 réalisé par le CEN Auvergne pour la DREAL Auvergne ;
- ✓ Suivi des populations de Sonneur à ventre jaune sur le site Natura 2000 de la Plaine des Varennes de 2007 à 2009 ;
- ✓ Etat des lieux du Sonneur à ventre jaune dans le Parc naturel régional Livradois-Forez par le CPIE du Velay en 2013.
- ✓ Etude des populations du *Bombina variegata* dans le Parc naturel régional Livradois-Forez (2014-2015) par le CPIE Clermont-Dômes